

Le Bulletin

de l'Association des **M**aires du **H**aut-**R**hin

Bulletin de liaison des Maires, Adjointes, Présidents et Vice-présidents de Communautés

DANS CE NUMERO :

La Vie de notre Association

Décès de M. Pascal Di Stefano,
Maire de Hattstatt

Formations ouvertes à l'inscription

Entraînement de pétanque du 26 août

Page 2

La Préfecture fait le point sur...

Les territoires éducatifs ruraux

Les opérations « du stade vers
l'emploi » et l'intégration par le sport

Page 3

Bretzel d'Or :

les collectivités peuvent candidater

7^{ème} édition des Trophées des
Collectivités d'Alsace

Valorisation du métier de secrétaire
de mairie : les décrets sont parus

Evolution du Conseil d'Administration
de l'Agence Régionale de Santé

Page 4



Directeur de la publication : Fabian JORDAN

N° 252 Juin / Juillet 2024



5^{ème} SALON
des **Communes** et des
Intercommunalités
du **Haut-Rhin**

Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'Intercommunalité
Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

PARC EXPO - MULHOUSE
JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024



ASSOCIATION
DES MAIRES
DU HAUT-RHIN

Le 5^{ème} Salon des communes et des intercommunalités du Haut-Rhin aura lieu le jeudi 12 septembre au Parc Expo de Mulhouse – nouvelle halle

Cette manifestation d'ampleur, maintenant bien ancrée dans notre territoire, vous permettra d'aller à la rencontre de nombreux exposants (institutionnels, entreprises, sociétés, artisans, associations...).

Ce sera également l'occasion d'aborder les dossiers d'actualité, à travers les conférences et ateliers qui seront proposés tout au long de la journée.

Les temps forts 2024

8h30	Ouverture du Salon et accueil café
9h15	Réforme du statut des secrétaires de mairie
9h50	Photo des élus devant la nouvelle halle
10h	Visite officielle du Salon et discours d'inauguration
12h30	Cocktail
14h15	Présentation de la feuille de route Numérique Ensemble dans le Haut-Rhin et remise des Trophées des territoires engagés sur l'inclusion numérique
15h15	Guichet unique départemental de l'ingénierie de l'Etat
16h	Finale du tournoi de pétanque – animation guinguette
17h	Inauguration de la nouvelle halle avec moment de convivialité

La présence du plus grand nombre, élus et agents, est essentielle pour faire de notre Salon un lieu propice à la construction collective et concertée autour des projets locaux de notre territoire.

Pour vous inscrire et télécharger votre badge ; consulter la liste des exposants, le programme des conférences et des ateliers régulièrement mis à jour et candidater pour les Trophées sur l'inclusion numérique, rendez-vous sur le site dédié au Salon :

<https://salondesmaires-haut-rhin.fr>

Ce Salon est le vôtre : nous vous y attendons nombreux !

La vie de notre Association

Décès de M. Pascal Di Stefano, Maire de Hattstatt

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de M. Pascal Di Stefano, Maire de Hattstatt, survenu le 12 juin, à l'âge de 63 ans.

Après quatre mandats de 1^{er} adjoint, il a été élu maire en 2016 au décès de M. Jean-Jacques Felder. Animé par la volonté de tisser du lien social, il est à l'origine de nombreuses manifestations dans sa commune. Il s'est également beaucoup investi pour l'école et siégeait à la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux.

Le Président Fabian Jordan, entouré de membres du Bureau de l'Amhr et de nombreux élus, a pris part aux obsèques qui ont été célébrées le 18 juin en l'église de Hattstatt.

Formations ouvertes à l'inscription

Dans le cadre du DIFE, les formations proposées par notre Association peuvent être entièrement prises en charge par la Caisse des Dépôts et Consignations (y compris les frais de déplacement et de restauration).

L'inscription doit être faite au moins 11 jours ouvrés avant la date de la formation. **Alors n'attendez pas pour vous inscrire :**

FICHES	PROGRAMMES	DATES	INTERVENANTS	S'INSCRIRE
Cohésion d'équipe : de la théorie à la pratique	Rappel sur les techniques d'animation d'équipe ; travail en sous-groupes par thèmes ; restitution sous forme de jeux de rôle ; débriefing : points positifs et axes d'amélioration	Vendredi 23 août 9h/12h – 14h/17h Mercredi 11 septembre 9h/12h – 14h/17h	Barbara REIBEL Formatrice	S'inscrire par le DIFE S'inscrire par la collectivité
Protection des élus face aux risques d'agression physique ou sur les réseaux sociaux	Identifier les menaces à l'intégrité physique et morale des élus ; les dénoncer ; focus sur la protection fonctionnelle et sur les actions de prévention	Vendredi 13 septembre 9h/12h – 14h/17h	Matthieu Kluczynski Avocat	S'inscrire par le DIFE S'inscrire par la collectivité
Les bases d'une conduite de réunion efficace	Préparer la réunion : objectifs, participants, programmation, ordre du jour, préparation matérielle ; Le rôle de l'animateur ; Les réunions à distance	Vendredi 27 septembre 9h/12h – 14h/17h	Philippe HELMSTETTER Formateur	S'inscrire par le DIFE S'inscrire par la collectivité
Prise de parole – niveau 2	Gagner en aisance verbale et en présence lors des prises de parole en public : détecter ses inhibitions et les transformer ; sortir de sa zone de confort et ressentir son charisme	Vendredi 4 octobre 9h/12h – 14h/17h	Marzena SAMSEL Formatrice	S'inscrire par le DIFE S'inscrire par la collectivité
Exercice des pouvoirs de police administrative de la publicité et des enseignes	Qu'elle appartienne au maire ou qu'elle ait été transférée au président de la communauté, comment s'exerce la police de l'affichage publicitaire ?	Vendredi 11 octobre 9h/12h – 14h/17h	Jean-Philippe STREBLER juriste - urbaniste	S'inscrire par le DIFE S'inscrire par la collectivité

Pour rappel : chaque élu (maire, adjoint, conseiller municipal **indemnisé ou non**) a été crédité début avril de 400 € pour suivre des formations dans le cadre de sa fonction électorale. Ce montant est bloqué à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour en bénéficier, rendez-vous sur votre compte « Formation » accessible à partir du lien :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/droits/>

Notre Association est à votre disposition pour vous accompagner dans la procédure d'inscription.

Retrouvez toutes les formations ouvertes aux inscriptions sur le site de notre Association :

<http://www.amhr.fr/fr/information/10235/formations-2024>

Entraînement de pétanque du 26 août

Le prochain entraînement de pétanque, **ouvert à tous les élus**, aura lieu le lundi 26 août à Guebwiller - stade François THROO - route d'Issenheim (à partir de 17h30 + repas). Inscription par mail : amhr@vialis.net ou en cliquant sur : <https://forms.gle/YA09DTOKNb7NBhXEA>



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX



Dans le cadre du plan France ruralités et depuis la signature des conventions entre les collectivités, la préfecture et l'éducation nationale en janvier 2024, les quatre territoires éducatifs ruraux (TER) du Haut-Rhin se déploient (Masevaux, Saint-Amarin, Ferrette et Seppois-le-Bas).

Leur objectif est de renforcer dans les territoires ruraux les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le temps scolaire et de favoriser l'ambition de ces jeunes.

En amont de la signature de la convention, toutes les parties prenantes de celles-ci ont été conviées à un temps de réflexion afin de dessiner les contours d'une stratégie commune qui a permis ensuite d'élaborer le projet de TER qui va se déployer sur trois ans.

Depuis cela, et avant même la réception des crédits dédiés, la formation des enseignants a déjà commencé dans tous les territoires concernés en mettant l'accent dans un premier temps sur le lien entre les écoles et le collège.

En parallèle de cette première action qui vise à renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale, des coordonnateurs de TER ont été recrutés et sont déjà nommés pour assurer la coordination au niveau local dans chaque TER. Ils font partie des comités de pilotage (ou comités techniques) aux côtés des représentants des collectivités, des inspecteurs de l'éducation nationale ainsi que des chefs des établissements concernés par les TER.

De ce fait, ces premiers mois de mise en place des TER ont permis d'établir une gouvernance qui pourra dès la rentrée prochaine se déployer avec plus d'intensité au service des jeunes du territoire. Cette gouvernance partenariale est essentielle pour permettre de renforcer les articulations entre les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires de l'école.

Au niveau départemental, Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Haut-Rhin a créé un pôle chargé de la réussite éducative des territoires dont deux membres (une conseillère pédagogique et une coordonnatrice) assurent la mise en synergie des dispositifs et viennent en appui aux différents membres des comités de pilotage.

Dès la rentrée prochaine, les premiers projets en lien avec les TER, validés par les comités de pilotage, seront déployés en direction des jeunes afin de favoriser l'égalité des chances dans tous ces territoires.

LES OPÉRATIONS « DU STADE VERS L'EMPLOI » ET L'INTÉGRATION PAR LE SPORT



En 2024, France Travail a renforcé sur le département du Haut Rhin les initiatives visant à favoriser l'intégration sociale et professionnelle par le sport des personnes un peu plus éloignées du marché du travail.

L'action phare dans ce domaine, baptisée « Du stade vers l'emploi », est proposée cette année sur notre territoire dans 9 versions différentes.

Apparue dans le Grand Est en 2021, cette manifestation est née d'un partenariat avec Paris 2024, l'agence nationale du sport et les fédérations sportives volontaires, Badminton, tennis de table, rugby, basket, athlétisme, football, volley-ball, hand-ball, judo, taekwondo !

L'événement est centré sur une journée de job dating sportif, mixant une matinée d'activités sportives douces et ludiques réunissant une vingtaine de recruteurs et une centaine de candidats de manière anonyme, suivi d'un déjeuner commun convivial et d'une après-midi consacrée aux entretiens de recrutement menés de manière informelle et sans CV, après levée de l'anonymat des employeurs.

Cet espace de rencontre inédit entre candidats et recruteurs à travers la pratique d'activités sportives permet de recruter autrement en se concentrant sur les savoir être des candidats, comme les capacités cognitives, le leadership, la sociabilité, la gestion de l'information, l'autonomie ou encore l'adaptabilité, observés lors des ateliers du matin.

Et les résultats sont là ! 6 candidats sur 10 retrouvent un emploi dans les 6 mois suivant l'opération.

Riche de l'expérience acquise, des versions innovantes apparaissent cette année sur le Haut Rhin, avec notamment une édition inédite Franco-allemande à Colmar vendredi 14 juin réunissant 20 employeurs français et allemands et 120 candidats provenant des 2 côtés de la frontière. Un format exclusivement dédié aux métiers du transport mardi 18 juin à Guebwiller et une version Du stade vers l'emploi orientée vers les publics ayant une reconnaissance Handicap qui aura lieu à Altkirch, le 21 novembre prochain dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes reconnues handicapées.

Valorisation du métier de secrétaire de mairie : les décrets sont parus

Les décrets d'application de la loi concernant la revalorisation du métier de secrétaire de mairie du 30 décembre 2023 (voir [Bulletin AMHR n° 247 - janvier 2024](#)) ont été publiés le 17 juillet 2024. Au nombre de 4, ils portent sur les points suivants :

- Le recrutement, la formation au 1er emploi et la promotion interne ([Décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024](#))
- L'avantage spécifique d'ancienneté ([Décret n° 2024-827 du 16 juillet 2024](#)) ;
- La formation qualifiante et les modalités d'organisation ([Décret n° 2024-830 du 16 juillet 2024](#)) ;
- Les modalités d'organisation de l'examen professionnel et la durée minimale d'exercice des fonctions ([Décret n° 2024-831 du 16 juillet 2024](#)).

Une présentation des dispositions sera faite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG68) à l'occasion du Salon des communes et des intercommunalités, le jeudi 12 septembre à Mulhouse à 9h15 / Espace central. Vous pourrez également retrouver le CDG68 sur son stand tout au long de la journée.

S'inscrire au Salon : <https://salondesmaires-haut-rhin.fr>



Institut des Arts et Traditions d'Alsace

Bretzel d'Or : les collectivités peuvent candidater

L'Institut des arts et traditions populaires d'Alsace, fondé en 1976 par Germain Muller, récompense chaque année des alsaciens méritants qui contribuent au dynamisme et à la renommée de l'Alsace.

Depuis 2023, un Bretzel d'Or vise à récompenser une initiative communale ou intercommunale originale et innovante qui valorise les arts et les traditions populaires.

Un jury désigne la commune ou l'intercommunalité dont l'initiative est considérée la plus remarquable. Le trophée Jean Marc Schaffner, créé par la métallerie-ferroterie éponyme, entreprise du Patrimoine Vivant et experte auprès des monuments historiques, est remis à la collectivité lauréate pour un an.

La cérémonie de remise des Bretzels d'Or se fera le dimanche 20 octobre 2024 à THANN à 16h.

Les communes et intercommunalités peuvent postuler jusqu'au 30 septembre 2024.

Le règlement du concours et les modalités de participation sont consultables sur le site de notre Association : www.amhr.fr

Pour toute demande particulière : b.kuentz@bretzeldor.com

7^{ème} édition des Trophées des Collectivités d'Alsace



La 7^{ème} édition des **Trophées des Collectivités d'Alsace est lancée**. L'objectif est, comme chaque année, de mettre en lumière les **initiatives et les réalisations remarquables des collectivités**, dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme ; du développement durable et de la qualité de vie ; du sport et des loisirs ; de la culture, du patrimoine et de la préservation ; de la jeunesse.

Les collectivités ont jusqu'au 27 septembre pour candidater.

Il suffit pour cela de télécharger et de remplir le fichier PDF disponible sur le site : www.trophees-collectivites-alsace.com et de renvoyer le dossier de candidature par mail à l'adresse : collectivitesalsace@ebraevents.fr

Evolution du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de Santé

Le décret du 19 juin 2024 **élargit la liste des sujets sur lesquels le Conseil d'Administration (CA) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est invité à se prononcer** :

- une information au moins mensuelle en cas de crise sanitaire ;
- les orientations sur les conventions avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- un état des lieux régulier sur les déserts médicaux ;
- un rapport annuel de l'ARS sur les actions financées par le fonds d'intervention régional (FIR).

Il renforce également la représentation des élus au Conseil d'Administration de l'ARS. La désignation des représentants est faite par l'Association des Maires de France après consultation des associations départementales.

Pour l'ARS Grand Est, cela correspond à 4 maires ou présidents d'EPCI titulaires, plus les suppléants.